



Ville de Rouen

Délégation de Service Public de la fourrière municipale des véhicules

Rapport d'activités 2011

Préambule

La société EFFIA est titulaire de la délégation de service public de la fourrière municipale des véhicules depuis le 1^{er} janvier 2005, en remplacement de la société SEGAR et conformément à la procédure de passation d'une nouvelle D.S.P.

Précisons qu'à l'origine, le Contrat a été attribué à VIA Stationnement et qu'EFFIA est seulement le nouveau nom de cette société (un changement de dénomination sociale est intervenu en cours d'année 2005).

Moyens mis en œuvre par le déléataire

① Moyens humains

Les moyens humains mis en œuvre par EFFIA sont les suivants :

- Un gérant, cadre de direction (domicilié au siège parisien),
- Un chef d'exploitation,
- Un responsable technique,
- Deux secrétaires d'accueil,
- Six chauffeurs.

Trois veilleurs de nuit (gardiennage et ouverture du site la nuit, les dimanches et les jours fériés pour les restitutions de véhicules) appartenant à une société extérieure complètent ce dispositif.

② Moyens matériels

EFFIA dispose, pour assurer la mission qui lui est confiée, d'un parc principal de 4 000 m² situé avenue Jean Rondeaux, et d'un dépôt de 1 000 m² situé à La Londe. Le terrain principal peut accueillir 200 véhicules, le second environ 40.

Les moyens logistiques se répartissent comme suit :

- 3 véhicules roulant d'enlèvement (dont un pouvant enlever deux véhicules), équipés de matériel radio,
- 1 chariot élévateur,
- Des bureaux pour l'accueil du public
- Des moyens informatiques permettant un suivi et un traitement de l'activité en direct avec la Police Nationale et la Direction de la Police Municipale de la Ville de Rouen.

Périmètre d'intervention

EFFIA a également repris une bonne partie des contrats détenus par la SEGAR avec les communes de l'agglomération rouennaise. Ils concernent :

- Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Canteleu, Darnétal, Déville les Rouen, Grand Quevilly, Houpeville, Isneauville, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Malaunay, Marommé, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Saint Léger du Bourg Denis.

Données financières

Indicateurs	Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chiffre d'affaire TTC		788 K€	774 K€	775 K€	744 K€	685 K€	781 K€	818 K€
<i>Dont autres communes</i>		<i>14 K€</i>	<i>5 K€</i>	<i>24 K€</i>	<i>24 K€</i>	<i>23 K€</i>	<i>27 K€</i>	<i>23 K€</i>
Résultat net		+ 47 K€	- 41 K€	- 52 K€	- 90 K€	-145 K€	- 88 K€	- 55 K€
Nombre d'enlèvements		5 898	5 895	6 014	6 195	5 885	6 199	5 956
<i>Dont Police Municipale</i>		<i>3 497</i>	<i>3 496</i>	<i>4 054</i>	<i>4 383</i>	<i>4 110</i>	<i>4 278</i>	<i>4 140</i>
<i>Dont Police Nationale</i>		<i>1 701</i>	<i>1 509</i>	<i>1 148</i>	<i>1 022</i>	<i>777</i>	<i>722</i>	<i>655</i>
<i>Autres communes, volés et judiciaires</i>		<i>700</i>	<i>890</i>	<i>812</i>	<i>790</i>	<i>998</i>	<i>1 199</i>	<i>1 161</i>
Déplacements de véhicules		0	4	0	2	3	0	2
Enlèvement et destructions de véhicules épaves		950	866	1 042	1 002	989	990	982

Il est à noter que les tarifs d'enlèvements ont été relevés successivement de 91,50 € à 110,00 € puis 113,00 € actuellement. Les frais de garde journalière sont également passés de 4,60 € à 6,00 € ainsi que les frais d'expertise qui sont passés de 30,50 € à 61,00 € pour les véhicules particuliers. Ces relèvements tarifaires sont la cause de l'augmentation du chiffre d'affaire d'EFFIA en 2011.

Les rémunérations que la Ville de Rouen verse au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » ne composent qu'une très faible part du chiffre d'affaire annuel d'EFFIA. En 2011, leur montant s'élève à environ 12 000€.

L'objectif de réquisitions ayant été atteint en 2011, la Ville ne payera pas d'indemnités à EFFIA (6 173 réquisitions pour un objectif de 6 000).

Conclusion

L'année 2011 se caractérise par une activité en légère baisse, mais par un déficit d'exploitation en baisse, qui s'explique par l'application des différentes hausses tarifaires.

Il faut préciser que l'année 2012 devait être la dernière année de l'exploitation, qui s'achèvera finalement le 31/12/2013. Le contrat a en effet été prolongé pour motif d'intérêt général afin de permettre de trouver un terrain pour mettre en œuvre la prochaine délégation.
